

Image not found or type unknown



Indemnisation d'un AVC suite a un litige familial

Par **mr jean jacques**, le **26/09/2008** à **20:27**

bonjour monsieur, madame, je voudrais savoir svp si je peux me constituer partie civile car suite a un litige de famille(ma belle soeur apres avoir touché pres de 100 000€ du centre d'aide des victimes suite au decès de mon frère et de ma niece de 5 ans par l'explosion d'une grenade manipulée par mon frère les fait mettre à la fosse commune du village)suite a cette action j'ai fait de l'hypertension a cause de la colere de cette ignominie et j'ai aussi été victime d'un AVC qui me laisse dans un etat de fatigue intense ; je voudrais donc me constituer partie civile pour toucher un peu d'argent qui permettrait de les enterrer decemment tous les deux. pouvez-vous me dire si je peux faire cela et comment puis-je le faire ?
salutations Mr JEAN jacques